

Propositions pour la reconstitution du dolmen de la Ville-Hamon à Erquy (Côtes d'Armor)

La proposition ci-dessous développe l'hypothèse n°2 exposée dans le rapport présenté en mairie d'Erquy le 30 décembre 2008. **Rappelons que cette phase ne peut s'envisager que sous le contrôle, et donc selon les directives, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (Service Régional d'Archéologie).**

Signalons aussi, dès à présent :

- que la reconnaissance du projet d'Erquy par **la Fondation du Patrimoine** constitue l'une des conditions certainement nécessaires à son bon aboutissement ;
- et que son intégration dans une **perspective plus vaste englobant d'autres sites mégalithiques proches**, ne pourrait qu'en renforcer l'intérêt, en déclenchant l'émergence d'une dynamique sur un territoire étendu, impliquant plus certainement des acteurs tels que le Conseil général, le Conseil régional, voire l'Etat ou de possibles mécènes (voir à ce sujet le 3° rapport : proposition de création d'un circuit des mégalithes du Penthièvre et de la Côte d'Emeraude)

Nos suggestions s'appuient, entre autres, sur la constatation suivante : si le dolmen est reconstitué en respectant strictement son emplacement actuel, il jouxtera, pratiquement jusqu'à la clôture, la clôture du jardin voisin. Ceci a l'inconvénient de ne laisser aucun recul pour l'observation du dolmen de ce côté, qui est celui de l'orientation majeure du monument, à l'opposé de son couloir d'accès. De plus, et même si la haie - inévitablement étroite - que l'on propose de planter le long de la clôture, doit séparer un peu le dolmen du jardin voisin, la présence de ce dernier restera très sensible, en faisant perdre au dolmen l'isolement et la quiétude que de tels monuments méritent, et une part du mystère qui les entoure habituellement.

Il sera donc suggéré, plus loin :

- soit de reconstituer en cette limite de propriété, une partie du cairn, tertre ou tumulus, qui devait, vraisemblablement, recouvrir ce mégalithe, ceci afin de masquer cette partie du jardin voisin ;
- soit de reporter l'implantation du mégalithe d'une dizaine de mètres à l'opposé de cette clôture. Cette proposition peut surprendre, mais il nous semble que de sérieux arguments militent en sa faveur, sur lesquels nous reviendrons plus loin.

I – La présentation du dolmen d’Erquy dans un cadre à sa mesure

Les divers travaux que nous proposons d’engager, et qui sont illustrés dans les pages suivantes, se définissent ainsi :

1°- L’ouverture d’une clairière assez grande, qui permettra à la fois d’accéder au dolmen dans sa position actuelle, mais aussi d’en stocker les divers éléments lorsqu’ils seront déposés dans l’attente de leur reconstruction, et aussi de préparer la zone qui l’accueillerait définitivement, dans l’hypothèse d’un déplacement. Nous estimons la superficie nécessaire à un minimum de 400 m², en plus de la clairière actuelle :

- 100 m² pour disposer au sol tous les éléments du dolmen visibles aujourd’hui et ceux qui seraient enfouis ;
- 100 m² à fouiller à l’emplacement pressenti pour repositionner le dolmen ;
- 200 m² et la clairière actuelle, pour stocker provisoirement les produits résultant des fouilles ci-dessus et de celles du dolmen lui-même.

Cette première étape est peu onéreuse, et relève de moyens tels que ceux des services communaux, de bénévoles équipés de quelques outils et de protections, et enfin, si besoin, d’une entreprise d’espaces verts ou de transport de déchets pour évacuer les produits de coupe si c’est ce procédé qui est retenu pour les éliminer. (cf. plans intitulés « **état initial** » et « **étape n°1** »)

2°- Le repérage minutieux de chaque élément du dolmen, puis sa dépose, et la reconstitution au sol de la dalle de couverture à partir des 2 (3 ?) éléments visibles sur place. Cette méthode a l’avantage de conclure définitivement sur les blocs qui constituent la dalle de couverture, et de faciliter l’étude des modalités envisageables ultérieurement pour la fixation de ces diverses parties entre elles. Elle sera, de plus, très parlante pour le public, et sûrement motivante pour rassembler l’énergie et les moyens nécessaires pour mener à bien les étapes ultérieures. Cette seconde étape est totalement dépendante de l’acceptation du projet par la DRAC, puis de la faculté que celle-ci aurait d’affecter un archéologue à la direction des travaux de démontage progressif du dolmen. Les moyens nécessaires pour la mettre en œuvre sont nettement plus conséquents qu’auparavant puisqu’il faut faire venir sur le site un (des) engin(s) capable(s) de soulever les diverses pierres, sans leur porter atteinte, puis de les déplacer sur une courte distance. Il serait probablement judicieux de se rapprocher, à cet effet, d’entreprises de travaux publics, ou de carrières et d’extraction de matériaux, pour qui une telle intervention, devrait pouvoir s’inscrire, au moins partiellement, dans le cadre du mécénat d’entreprise, surtout si la Fondation du Patrimoine soutient ce projet. (cf. « **étape n°2** »)

3°- Des fouilles à l’emplacement du dolmen (elles auront d’ailleurs déjà débuté pour permettre l’enlèvement progressif des pierres qui le constituent), ainsi qu’à l’endroit prévu pour replacer le dolmen définitivement (si cette option est retenue). Dans les deux cas, on procéderait au stockage des petites pierres trouvées dans ces deux parties du cairn (si l’on n’y trouve pas d’autre construction, ce qui reste une éventualité dans toute structure de ce type). La direction des fouilles par l’archéologue régional, ainsi que des moyens humains suffisants (étudiants, bénévoles ...), et éventuellement quelques moyens mécaniques, conditionnent la réalisation de cette 3^e étape, dont la durée est probablement plus longue que celle des deux premières. A ce stade, la protection des zones de fouille est probablement à prévoir, ne serait-ce que pour des motifs de sécurité. (cf. « **étape n°3** »)

4°- En fonction du résultat des fouilles et si rien ne justifie de pratiquer autrement, c'est à dire en l'absence de découverte d'autres éléments majeurs dans les deux zones prospectées : **la reconstitution de la dalle de couverture** par assemblage des pierres la constituant, **et l'identification des orthostates et autres éléments manquants, nécessitant une création pour les remplacer**, cette reconstitution ne ne pouvant s'envisager que selon les directives de la DRAC. Nous nous permettons cependant de suggérer que, dans l'hypothèse d'une reconstitution cherchant à être le plus conforme possible à l'origine, on examine la possibilité que cette création comporte un signe distinctif pour chacun des éléments « neufs », pour des motifs exposés plus loin, relatifs à la découverte du dolmen par un public non-voyant. Il suffirait par exemple de polir très ponctuellement le grès d'Erquy (qui sera certainement utilisé pour la reconstitution des pierres manquantes) pour que, visuellement pour les uns, et au toucher pour les autres, la distinction entre pierres d'origine et pierres de restauration soit évidente. Cette étape est donc celle de l'artisanat de la pierre ; ici le partenariat d'une société spécialisée dans ces techniques pourrait être stratégique et relever peut-être aussi, pour partie, du mécénat. (cf. « **étape n°4** »)

5°- **Le comblement** des zones prospectées, avec création sur la surface identifiée à cet effet, d'**éventuelles fondations** destinées à stabiliser le dolmen, en fonction de la portance du sol. Viendrait alors **la reconstruction du dolmen**, puis le remblaiement de sa base et des ses abords immédiats par une grande masse de petites pierres récupérées précédemment, afin de restituer la nature minérale du cairn lui-même. Ponctuellement, le long de l'une des parties du dolmen, (qui serait son extrémité, si c'est l'option de reconstruction à son emplacement actuel qui a été retenue, et si cela est matériellement possible), on reconstituerait une petite partie du tertre, afin de restituer ponctuellement l'image probable du monument à l'époque de son utilisation. Des partenaires similaires à ceux de la 2° étape seraient recherchés, afin de mener à bien cette phase, certainement la plus spectaculaire de tout le projet. (cf. « **étape n°5** »)

6°- **La mise en valeur finale** (signalétique, plantations ...), et éventuellement, selon les directives du Service régional d'archéologie, l'engagement de fouilles sur d'autres parties du site, viendraient achever, ou poursuivre, la valorisation réalisée. Pour les plantations, on pourrait reprendre à ce stade les suggestions faites dans le premier rapport, puisque la surface de la clairière serait plus grande que nécessaire, une fois le dolmen reconstruit. Ainsi le pourtour de celle-ci pourrait être planté d'espèces correspondant à la végétation spontanée ou cultivée du Néolithique, et renforcer ainsi l'intérêt pédagogique des lieux.

Avec une telle réalisation, l'histoire du dolmen lui-même, et plus généralement celle des mégalithes, mais aussi la végétation, l'agriculture et le mode de vie au néolithique, la géologie de la baie d'Erquy ou encore le paysage sont autant de thématiques qui pourraient être développées à partir du cairn et du dolmen de la Ville-Hamon. Enfin, et au cas où le projet d'Erquy s'inscrirait dans un ensemble plus vaste, l'aménagement comporterait les éléments nécessaires au renvoi vers d'autres sites mégalithiques situés à une distance raisonnable d'Erquy.

II – Concevoir l'aménagement pour accueillir des publics spécifiques

Nos propres observations, comme celles que chacun aura pu faire lors de la découverte de mégalithes, sont que **de tels sites ne sont pratiquement jamais accessibles à certains publics**, tels que les personnes âgées, celles dont les déplacements nécessitent un siège adapté, les non-voyants...

Nous proposons donc que le dolmen de la Ville-Hamon constitue, dans ce secteur des Côtes d'Armor, un exemple de site mégalithique dont l'aménagement aura été pensé pour accueillir le plus grand nombre de tous ces publics. Sa situation, proche du bourg, contrairement à beaucoup de mégalithes situés en forêt, au milieu de terres agricoles, ou encore juste en bord de route, renforce l'intérêt de cette approche. Elle serait d'autant plus justifiée que semble se dessiner l'hypothèse d'une voie cyclable qui longerait le site, et se raccorderait immédiatement à la voie verte envisagée entre Saint-Brieuc et Saint-Malo. Si la municipalité d'Erquy approuve cette orientation pour la mise en valeur du site de la Ville-Hamon, des aménagements complémentaires à ceux définis précédemment seraient à entreprendre soit en même temps qu'eux, soit lors de la dernière étape, de mise en valeur. De même, de nouveaux partenariats seraient à instaurer avec des organismes et associations concernés par l'accueil de publics handicapés sur de tels lieux, afin que ces aménagements soient conçus à bon escient.

Ainsi, un petit espace de stationnement devrait être réalisé immédiatement à l'entrée de la parcelle, puis la pente du chemin d'accès et une partie au moins de son emprise, devront permettre le déplacement des sièges d'handicapés jusqu'à pouvoir ensuite longer le dolmen (voire en faire le tour, s'il a été décalé par rapport à son emplacement actuel), afin de pouvoir l'observer de près. Pour les non-voyants, ce même accès sera bordé de bornes dont la partie supérieure sera gravée pour guider leur visite, elle aussi jusqu'au monument lui-même, qui doit pouvoir être appréhendé dans sa structure, ses dimensions, et sa matière. La suggestion émise précédemment pour reconnaître aisément les pierres d'origine et celles de reconstitution, trouverait donc ici sa justification. Pour ces deux publics, un accès complémentaire jusqu'à la table de lecture du paysage sera prévu, et cette table pourrait être faite à l'attention spécifique des non-voyants, en reproduisant en léger relief, le panorama de la baie d'Erquy, ce qui la rendrait compréhensible pour tous. (cf. « **étape n°6** »). Sa hauteur la rendrait accessible aux personnes à mobilité réduite, et simultanément aux enfants ; dans l'idéal (et avec des moyens !), elle serait en double exemplaire, à deux hauteurs différentes.

Notons enfin que, pour tous les types de publics, l'association en cours de création, pourrait assurer les visites commentées du dolmen, comme le font les autres associations d'Erquy – et d'ailleurs – autour de monuments ou de sites qu'elles ont contribué à restaurer ou protéger.

* * *

On aura observé qu'à **trois reprises** dans le projet que nous soutenons, **nous nous écartons des principes assez fréquemment retenus pour la conservation de monuments** en leur état :

- une première fois par l'objectif de **reconstruction** du dolmen,
- une seconde fois par son **déplacement** sur quelques mètres,
- et une troisième fois par la **création de signes distinctifs** sur les pierres nécessaires à la reconstitution recherchée.

Conscients de ces écarts, nous pensons que l'état du dolmen d'une part, et sa situation à proximité immédiate du centre d'une ville touristique d'autre part, les expliquent :

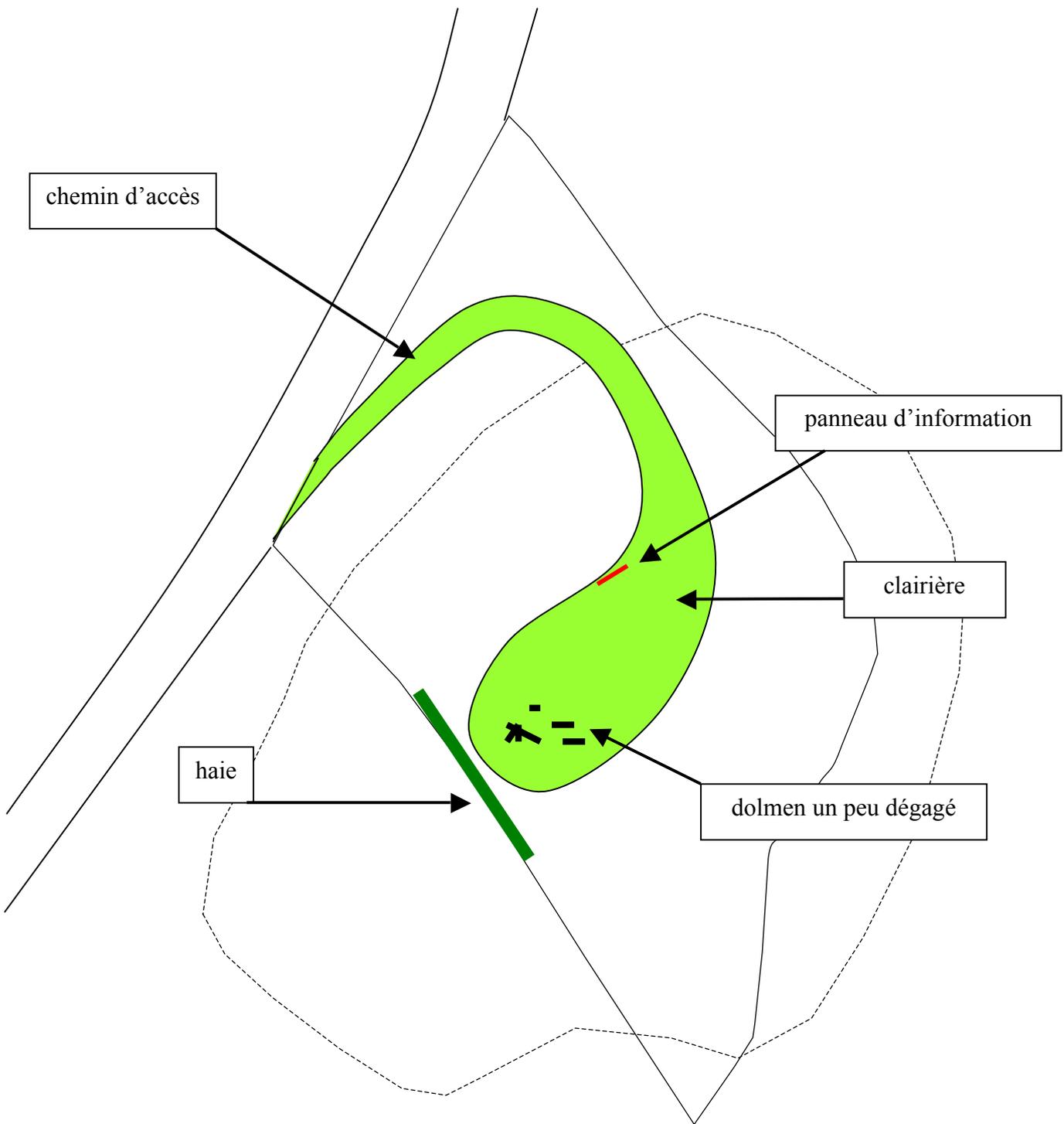
- **Si rien n'est fait**, la parcelle qui porte ce monument sera rapidement acquise et close, comme l'a été très récemment une bonne partie du cairn, en rendant alors le dolmen définitivement inaccessible à tous.
- **Si la parcelle est acquise mais qu'aucun projet de valorisation ambitieux n'y fait suite**, le dolmen sera préservé - c'est l'hypothèse n°1 de notre projet, qualifiée d'ambition minimale - mais son état n'en fera jamais un point fort du patrimoine d'Erquy, alors qu'il est facilement accessible à pied depuis la ville, et qu'il jouxte un itinéraire de randonnée très fréquenté. Or, entre Saint-Brieuc, Lamballe, Dinan et Saint Malo, on ne trouve pas de dolmen accessible au public, contrairement à quelques menhirs et aux allées couvertes, ces dernières étant les mieux représentées dans toute cette région.
- **Se « contenter » de fouilles telles qu'elles ont pu être engagées en d'autres lieux similaires** sans modifier la position de pierres pourtant renversées ou affaissées, présenterait l'intérêt d'améliorer sensiblement la connaissance du site considéré – et de pouvoir mieux en raconter l'histoire - mais ne le rendrait pas plus attractif, ni compréhensible pour le grand public, une fois les fouilles achevées, dans la mesure où les vestiges visibles actuellement ne révèlent plus la structure d'un ensemble pourtant monumental.
- **Reconstruire le dolmen à proximité immédiate de la clôture du jardin voisin** lui enlèverait l'effet de centralité qu'il semblait avoir par rapport à l'emprise totale du cairn, et en limiterait les possibilités d'observation ultérieure ; toutefois, si elle est réalisable, une solution alternative est proposée par la réédification d'une partie du tumulus en limite de propriété.
- Dès lors, **engager sur l'un des sites mégalithiques des Côtes d'Armor, une démarche de nature radicalement différente, apporterait pendant toutes les années du chantier, mais aussi durablement ensuite, une vision complémentaire et fortement pédagogique**, non seulement sur le cairn et le dolmen à couloir d'Erquy, mais **plus généralement sur tous les autres mégalithes** des environs. Moyennant des explications données sur place, et aussi par le biais de divers médias (publications, site internet ...), et au travers de manifestations locales, les visiteurs intéressés pourraient en effet être valablement dirigés sur d'autres lieux assez proches. A titre d'unique exemple, citons la ville voisine de Pléneuf-Val-André, qui possède le second site de dolmen à couloir de cette petite région, et semble s'intéresser elle-aussi à sa valorisation. Or, les différences entre les deux sites et les deux groupes de vestiges peuvent certainement être exploitées dans la perspective d'une complémentarité de démonstration des pratiques funéraires du Néolithique, dans cette partie de la côte nord de Bretagne.

Ainsi, et bien que n'étant pas, à l'heure actuelle, particulièrement spectaculaire, le dolmen d'Erquy pourrait devenir un maillon significatif d'un parcours qui contribuerait peut-être à faire émerger d'autres projets de protection et de mise en valeur du patrimoine mégalithique de ce secteur des Côtes d'Armor. Toujours à titre de proposition, ce sujet fait l'objet d'un 3^o rapport, sous l'appellation de « circuit des mégalithes du Penthièvre et de la Côte d'Emeraude ».

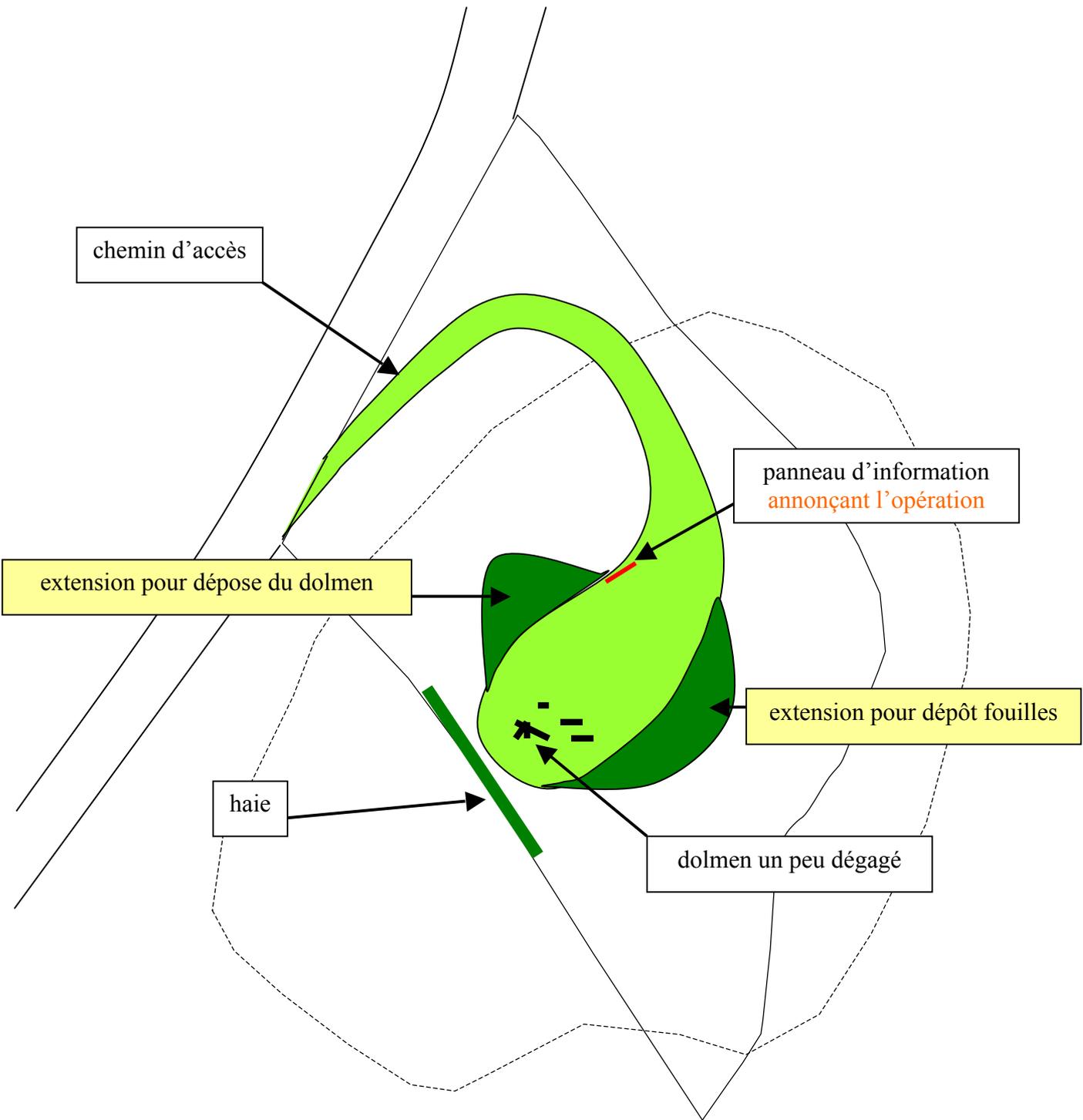
Pièces jointes : les diverses étapes d'aménagement proposées

MB – document mis à jour en septembre 2009

Etat initial (résultat de l'hypothèse 1)



Etape n°1 : extension de la clairière



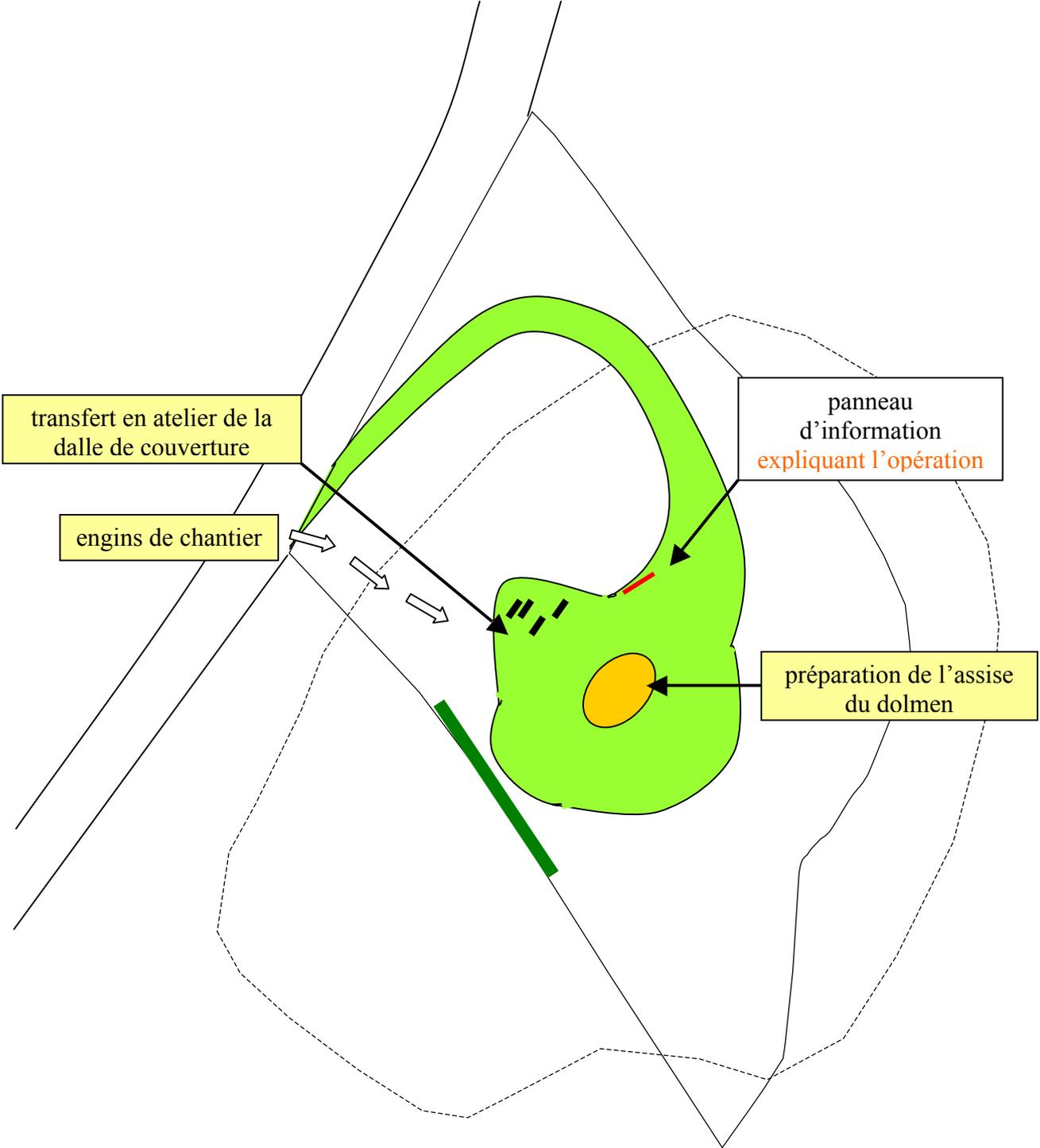
Etape n°2 : dépose du dolmen



Etape n°3 : fouilles



Etape n°4 : reconstitution des éléments du dolmen



Etape n°5 : reconstruction du dolmen



Etape finale : mise en valeur du site

